

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALZERGUES

Nombre de
Conseillers : 11
Présents : 11
Votants : 11

Convocation du :
14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Valzergues, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier FOISSAC, Maire.

Présents : Mrs FOISSAC Didier, GAYRALD Jean-Claude, CANREDON Lionel, ARNAL Hugues, OLIVIER Guillaume, TAMALET Mikael, Mmes LAVAUD Isabelle, CARLES Elodie, CAMBON Anne, LAFOUTRY Colette, RENARD Maude

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAYRALD

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026,
- 2-Délibération – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- 3-Délibération - Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales,
- 4-Délibération – Approbation de la constitution de servitude de passage et de branchements de canalisations d'eau potable au profit du SMAEP de Montbazens-Rignac,
- 5-Délibération de garantie de l'emprunt souscrit par Aveyron Habitat,
- 6-Taux d'imposition 2026,
- 7-Vote des budgets primitifs 2026,
- 8-Nomination des délégués et mise en place des commissions,
- 9-Commission communale des impôts directs,
- Questions Diverses

1- Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026. Il n'est fait aucune remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe qu'il peut recevoir certaines délégations du Conseil Municipal pour la durée de son mandat afin de prendre certaines décisions pour la bonne administration de la commune. Monsieur le Maire donne lecture des différentes délégations qui sont approuvées à l'unanimité par les élus communaux.

3- Convention de mandat avec la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens pour l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la Commune de réaliser des schémas directeurs d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales. Il informe que le contrat signé par la Communauté de Communes avec le Groupement d'entreprises A2E-EXFILO-EXPERTSGEO-ADR-AME est un accord-cadre à bons de commande.

Selon les besoins recensés sur la Commune, l'estimatif des dépenses prévisionnelles de ce marché à bons de commandes se décompose de la manière suivante :

- Schéma directeur Assainissement des eaux usées : 41 069.00 €
- Schéma directeur Gestion des eaux pluviales : 22 806.00 €

La Communauté de Communes du Plateau de Montbazens ayant obtenu de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, une aide de 80%, le reste à charge de la commune sera de 12 775 € HT.

4- Approbation de la constitution de servitude de passage et de branchements de canalisations d'eau potable au profit du SMAEP de Montbazens-Rignac

Monsieur le Maire précisé que suite à la réalisation de plusieurs branchements pour desservir les logements initiés par AVEYRON HABITAT, il y a lieu de procéder à la régularisation de la servitude de passage et de branchement de canalisations d'eau potable avec le propriétaire foncier des parcelles concernées. Ces parcelles appartiennent au domaine privé de la Commune de VALZERGUES.

Suite à l'exposé des motifs, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à la constitution de cette servitude.

5- Délibération de garantie de l'emprunt souscrit par Aveyron Habitat

Monsieur le Maire explique qu'Aveyron Habitat sollicite la garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt de 524 503 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction des 5 pavillons sur la commune.

Le conseil municipal décide de se substituer à l'emprunteur si le cas se présentait.

6- Taux d'imposition 2026

Le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale, des allocations compensatrices et des produits attendus pour 2026 en fonction des taux d'imposition en vigueur dans la commune. Ce document a été établi par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document précité et après délibération, décide d'appliquer pour l'année 2026 les taux d'imposition communaux suivants :

* Taxe foncière (bâti) :	29.48 %
* Taxe foncière (non bâti) :	58.92 %
* Taxe d'habitation	9.70 %
* Cotisation Foncière des Entreprises :	15.88 %

7- Vote des budgets primitifs 2026

Une liasse de documents est distribuée à tous les membres en début de séance.
Tous les budgets ont été adoptés à l'unanimité.

- Budget débit de boissons 2026 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Alimentation	500	Excédent reporté	1 658
Fournitures de petits équipements	558	Ventes	400
Achats de prestations de services	1 000		
TOTAL	2 058	TOTAL	2 058

- Budget assainissement 2026 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Maintenance	2 000	Redevance assainissement	9 500
Etudes et recherches	8 215	Redev. modernisation réseau	900
Service bancaire	50	Quote part subvention	9 259
Créances admises en non valeur	202	Résultat excédent reporté	28 861
Intérêts des emprunts	1 476		
Dotations aux amortissements	11 000		
Revers. redev. modernisat°. réseau	540		
Virement section investissement	25 037		
TOTAL	48 520	TOTAL	48 520
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Déficit reporté	7 918	Virement de la section fonct	25 037
Subvention équipement	9 259	Amortissements	11 000
Capital emprunts	8 978		
Travaux	9 882		
TOTAL	36 037	TOTAL	36 037

- Budget photovoltaïque 2026 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Déficit fonctionnement reporté	1 019		
Maintenance	900	Produits activités annexe	3 600
Dotations aux amortissements	1 772	Quote part des subventions	336
Intérêts emprunt	125		
Charges diverses	50		
Virement section investissement	70		
		TOTAL	3 936
TOTAL	3 936		
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Capital emprunts	1 538	Excédent reporté	3 950
Subvention d'équipement	336	Amortissements	1 772
Installation à caractère spécifique	3 918	Virement de la section fonct.	70
		TOTAL	5 792
TOTAL	5 792		

- Budget Principal 2026 -

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Energie, assurance, matériels...	51 862	Contributions directes	55 000
Frais de personnel, charges	43 300	Taxe pylônes électriques	20 000
Frais d'étude	9 122	Dotations diverses	70 632
Indemnité, cotisations organismes	23 100	Revenus des immeubles	17 500
Intérêts des emprunts	7 850		
Reversement FNGIR	9 800		
Virement section investissement	18 098		
		TOTAL	163 132
TOTAL	163 132		
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Remboursement capital emprunts	12 450	Virement de la section fonct.	18 098
Dépôts cautionnements	550	Récupération TVA	11 990
Terrains nus	2 000	Excédent reporté	459 766
Aménagement salle des fêtes	15 000	Excédent de fonct. capitalisé	72 290
Immobilisation en cours	332 694	Dépôt et cautionnement	550
Travaux réseau	20 000		
Aménagement conteneur	10 000		
Travaux lotissement	170 000		
		TOTAL	562 694
TOTAL	562 694		

8- Nomination des délégués et mise en place des commissions

Le Conseil Municipal a procédé à la nomination des délégués au sein de différents organismes (SIEDA, SMICA, SMAEP,...) et à la mise en place des différentes commissions communales. Le Maire est membre d'office de toutes les commissions.

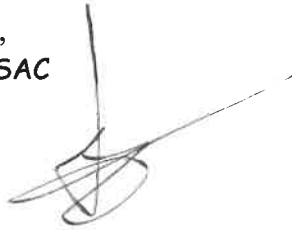
9- Commission communales des impôts directs

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, président, de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants quand la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il a été désigné 24 membres parmi lesquels le directeur des finances publiques n'en retiendra que 12.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
D. FOISSAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. FOISSAC', written over a horizontal line.

Le Secrétaire,
JC. GAYRALD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC. GAYRALD', written over a horizontal line.